



AVIS DU MAIRE

Au titre du Code de l'environnement – Livre V – Titre 1 – Art D-181-15-2

Le présent avis est rendu à la demande de la société IMERYS CERAMICS FRANCE, dans le cadre de sa demande d'autorisation au titre des installations classées, pour l'exploitation d'une carrière de matériaux kaoliniques et d'installations de traitement visées par les rubriques 2510-1, 2515-1a, ... de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le territoire de la commune de PLOEMEUR dans le département du Morbihan.

Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'article D-181-15-2 du code susvisé dont les dispositions sont ci-après intégralement rapportées :

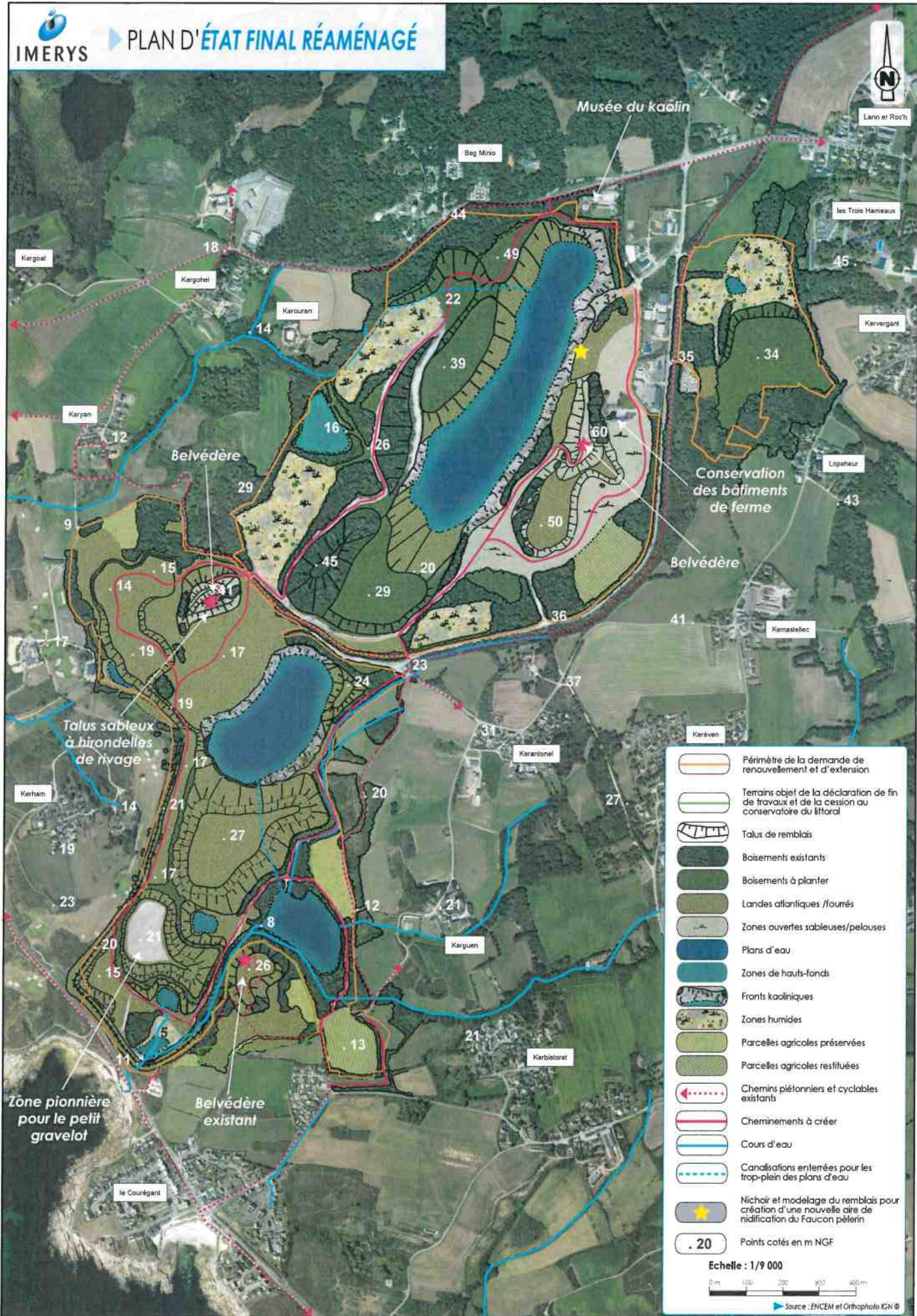
« 11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire. »

Au vu des éléments relatifs à la remise en état du site de la société en cas d'arrêt définitif de l'activité, présentés dans le dossier de demande d'autorisation et, conformément aux dispositions sus relatées, j'émet un avis favorable sur la remise en état du site après exploitation de la carrière de la société IMERYS.

le Maire,
Ronan LOAS

P.J : Plan et coupes de l'état final

Musée du kaolin



- Périmètre de la demande de renouvellement et d'extension
- Terrains objet de la déclaration de fin de travaux et de la cession au conservatoire du littoral
- Talus de remblais
- Boissements existants
- Boissements à planter
- Landes atlantiques /fourrés
- Zones ouvertes sableuses/pelouses
- Plans d'eau
- Zones de hauts-fonds
- Fronts kooliniques
- Zones humides
- Parcelles agricoles préservées
- Parcelles agricoles restituées
- Chemins piétonniers et cyclables existants
- Cheminement à créer
- Cours d'eau
- Canalisations enterrées pour les trop-plein des plans d'eau
- Nichoir et modelage du remblais pour création d'une nouvelle aire de nidification du Faucon pèlerin
- Points cotés en m NGF

Echelle : 1/9 000



